

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

D. ORDET n° 83/970

du 14/08/83
Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUNI Dominique dans les ca-
dres de la catégorie A hiérarchie 1
des Services Techniques (Laboratoire
des Mines)-

ORIGINAL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
 (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP-Ba du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
1 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-Ba du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la lettre n° 3859/ALN/DGROC/DOB du 17/8/1983 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candida-
ture constitué par l'intéressé ;
 (/u le Protocole d'Accord du 5/8/1970 signé entre le Congo
et l'URSS ;

DECRETS :

YJB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/3/1960 et du protocole d'Accord du 5/8/1970 susvisés Monsieur MOUNI Dominique, né le 30/4/1957 à Makoua, titulaire du Diplôme de l'Institut des Mines de Leningrad (C.V.) Plékanov (URSS), spécialité : Technologie et Mécanisation complexe d'Exploitation Souterraine des Gisements des Minéraux Utiles, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire indicé 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MANSIONA.-

Itini Ossétoumba I. KOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
DGB
DCF
MME
INTERESSE
DOSSIER
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
1
3
2.-